

RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE MONS



Table des matières

1.	La	Commission de Surveillance	. 1
	1.1.	Composition	. 1
	1.2.	Fonctionnement	. 2
	1.3.	Traitement des demandes des personnes détenues	. 4
2.	L'é	tablissement pénitentiaire concerné	.5
3.	La	surveillance	.5
	3.1.	Thématiques principales relevées par la CdS	. 5
	3.2.	Thématique transversale de l'année 2023 : Grève et service minimum	12
4.	Le	droit de plainte	15
5.	Les	s trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année	
20	23		16
6.	Pri	ncipaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024	18



1. La Commission de Surveillance

Le fonctionnement de la CdS reste inchangé depuis la mise en place de sa nouvelle composition en 2019 et s'organise sur base des visites hebdomadaires par une ou deux personnes désignées comme commissaire(s) du mois.

Les réunions mensuelles ont lieu chaque troisième mardi du mois. Les personnes éligibles au poste de commissaire du mois étaient en 2023 un peu plus nombreuses qu'en 2022, dû notamment à la participation plus active de certains membres. Nous espérons que cet élan sera maintenu en 2024.

La possibilité de réaliser les visites par les membres de la commission des plaintes reste encore à éclaircir. Pour le moment, ces personnes ne prennent pas en charge la fonction de commissaire du mois.

Un absentéisme aux réunions ainsi que le désengagement à long terme (dépassant parfois un an) d'une partie des membres amènent actuellement le nombre de commissaires potentiels à 7 personnes qui assurent les visites hebdomadaires à tour de rôle. Un nouveau membre a rejoint la commission : François Houart, il a déjà réalisé plusieurs visites en duo avec les membres plus anciens pour se familiariser avec les lieux et les procédures.

1.1. Composition

Au 1er janvier 2022 la commission était composée de 18 membres :

Anais LEFRERE, juriste, présidente de la commission des plaintes

André GODIN, retraité

Aurélie SIPIDO, juriste

Clémentine HENRY, avocate, membre de la commission des plaintes

Essaïd ALET, enseignant retraité

Jérôme DEMISSE, avocat

Laura DANNEAU, avocate

Magdalena KSIEZNIAK, responsable technique

Marc MANSIS, responsable syndical retraité

Michel TRINE, infirmier psychiatrique retraité, suppléant à la commission des plaintes

Pierre BOURGUIGNON, ingénieur retraité



Pierre CIRRIEZ, magistrat, exerçant la fonction de président de la CdS

Simon SCOUFLAIRE, juriste, membre de la commission des plaintes

Stéphanie FORTEBRACCIO, secrétaire

Antonietta PACE, criminologue

Leïla DUFRANNE, avocate, membre de la commission des plaintes

Margaux FONTIGNIE, avocate

Romain VAN DER LINDEN, médecin,

François HOUART, comédien, a rejoint la commission dans le courant de l'année 2023

1.2. Fonctionnement

La Commission se réunit le troisième mardi du mois dans l'une des salles de réunion mise gracieusement à notre disposition par l'Hôpital psychiatrique « Le Chêne aux Haies » à Mons. Les visites à la prison sont organisées la plupart de temps en solo ; si un nouveau membre (ou un membre souhaitant reprendre la participation active après une longue absence) souhaite (re)découvrir la prison et l'organisation des visites, il est alors accompagné par un membre plus ancien. La désignation des commissaires du mois se fait sur base volontaire. Lors de chaque réunion mensuelle, il est procédé à la désignation des commissaires des 2 à 3 mois prochains. Cela permet de ne jamais tomber à court de volontaire. Il arrive parfois qu'un volontaire soit uniquement disponible 2 ou 3 semaines sur un mois. Dans ce cas un autre membre se propose alors de faire une ou deux visites durant la période vacante afin d'assurer la continuité de la surveillance et du suivi des dossiers.

Les commissaires organisent leurs visites en fonction des disponibilités, mais nous tentons également de diversifier les horaires de passage (p.ex. en soirée ou durant le weekend) afin de nous rendre compte du fonctionnement de la prison à des moments différents.

Le(s) commissaire(s) du mois se rend(ent) à la prison en principe une fois par semaine et fait (font) rapport lors de la réunion mensuelle. Il(s) se charge(nt) également de contacter des personnes ou services en lien avec les dossiers en cours et/ou les affaires urgentes (p.ex. contacter la direction par rapport aux interventions techniques urgentes, obtenir auprès du greffe des renseignements concernant les transferts prévus, la disponibilité des CP, etc.).

En 2023 les visites ont eu lieu sans interruption.



La grande majorité des Commissaires réalisent un compte-rendu de leur visite directement après celle-ci (souvent dès le lendemain). Tous les comptes-rendus sont envoyés à l'ensemble des membres. Cela permet un suivi régulier plus dynamique et plus accru : p.ex. le président décide de s'entretenir avec la direction au sujet des situations préoccupantes ou de contacter l'avocat d'un détenu en situation de détresse... Parallèlement les membres qui ont déjà rencontré la problématique ou le (la) détenu(e) en question apportent des renseignements supplémentaires ou proposent de prendre des renseignements ou contacts avec des acteurs du monde associatif, etc.

Le président rencontre la Direction suivant les besoins. Le médecin de la Commission prend contact avec le personnel de l'infirmerie à la demande des détenus pour obtenir des renseignements plus précis concernant le suivi médical (nous le verrons plus tard ; les demandes et doléances concernant les soins de santé restent très nombreuses d'année en année).

La Commission s'attelle à maintenir un climat de confiance entre ses membres et les membres et le personnel de la prison. La plupart du temps les agents et les employés nous parlent volontairement, nous renseignent ou partagent leurs avis ou ressentis. Les visites régulières même en l'absence de demandes ou d'interpellations de détenus - nous permettent de nous intéresser aux divers services et aspects de l'institution pénitentiaire. Par exemple, nous rencontrons régulièrement le personnel médical, les psychiatres, les aumôniers. Au vu de l'état de l'infrastructure pénitentiaire, nous tentons également d'avoir un suivi des demandes d'interventions techniques (traitements anti-punaises, réparations de chauffage et de production d'eau chaude). En effet ces installations, très vétustes, et pas adaptées au nombre des détenus que la prison est forcée d'accueillir, tombent très souvent en panne et les réparations se font attendre parfois pendant plusieurs semaines.

Le champ d'action de la Commission reste assez limité, les problèmes matériels (principalement liés à la vétusté et l'insalubrité des infrastructures, présence de nuisibles, etc) et organisationnels (personnel régulièrement en sous-effectif, manque de personnel médical pour assurer les soins ou pour organiser les extractions et transferts vers les spécialistes de santé externes, etc...) dépassent de loin notre domaine d'intervention, or une partie des demandes des détenus ainsi que des échanges avec le personnel pénitentiaire portent sur ce type de problèmes. La Commission est donc souvent impuissante face à ces difficultés qui sont à l'origine des frustrations de l'ensemble des acteurs : détenus, membres du personnel pénitentiaire... commissaires...



1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Dans plus de 50% des cas c'est le rapport d'un détenu/détenue qui est à l'origine de la saisine de la commission. En 2023 notre commission a été saisi 350 fois (287 fois pour les détenus et 63 fois pour les détenues)¹. La plupart de temps il s'agit de demandes rédigées par écrit par les détenus et déposées dans les boites aux lettres de la commission présentes dans chacun des ailes. Il arrive également régulièrement que les détenus-travailleurs ou ceux bénéficiant de régime de cellules ouvertes, nous reconnaissent et s'adressent directement à nous à l'occasion de nos passages.

Les demandes de tiers (codétenus, agents, aumôniers) constituent un peu plus de 7% de demandes (17 pour les détenus hommes et 6 pour les détenues). Il arrive qu'un agent ou autre membre de personnel nous signale qu'un tel ou tel détenu devrait ou pourrait être vu, souvent pour des questions dépassant la compétence du personnel et pour lesquelles, on pense, notre assistance pourrait s'avérer utile.

Si 50 % de nos interventions se font à la demande du détenu (demande écrite ou interpellation directe), il faut aussi souligner que 43 % d'interventions se font à l'initiative du commissaire du mois. Cela démontre, si nécessaire, notre souci de faire beaucoup mieux que simplement répondre aux demandes des détenus.

A l'origine de ces demandes émanant d'un membre de la commission nous retrouvons la plupart du temps les dossiers plus complexes demandant un suivi plus accru avec la prise de contact ou des renseignements avec la direction, le service comptable, le greffe et, parfois, de multiples passages entre le détenu et ces instances ou les commissaires jouent les intermédiaires pour relayer les questions des détenus puis revenir vers eux avec des réponses.

Quant à l'organisation pratique et « logistique » de nos rencontres avec les detenu(e)s : une fois le courrier avec la demande de nous rencontrer relevé dans la boite aux lettres nous prenons rapidement connaissance du contenu puis nous nous adressons aux agents présents pour rencontrer le demandeur ou la demandeuse. La plupart du temps nous pouvons rencontrer la personne concernée dans sa cellule, parfois les agents nous proposent un autre local disponible (c'est plus souvent le cas dans l'aile des femmes) : un réfectoire des agents, un bureau « polyvalent » (pièce neutre et disposant de mobilier de base comme une table et des chaises).

4

¹ Pour l'ensemble des données statistiques se référer aussi aux tableaux repris dans la partie 3.1 « Thématiques principales relevées par le CdS »



Il arrive quelque fois qu'aucun membre du personnel ne soit présent dans l'aile durant notre passage. Deux possibilités se présentent alors à nous : attendre ou revenir plus tard ou un autre jour.

C'est d'ailleurs une des principales difficultés constatées pendant nos visites : faute de souseffectif chronique, les agents d'une aile doivent régulièrement faire renfort dans une autre (durant les mouvements du préau, etc), cela nous prive parfois de la possibilité de voir des détenus directement après la réception de leur demande, ces derniers peuvent donc avoir l'impression que nous tardons à les voir.

2. <u>L'établissement pénitentiaire concerné</u>

L'établissement pénitentiaire montois souffre toujours des problèmes chroniques liés à la vétusté des infrastructures et à l'insalubrité, accentués encore par la surpopulation carcérale et le taux d'absentéisme d'agents toujours aussi élevé.

Aucune amélioration prévisible ni tentative de solution structurelle à l'horizon pour l'ensemble de ces questions.

3. La surveillance

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

Pour en dégager une synthèse annuelle, nous avons classé toutes nos interventions en fonction de la nature du problème évoqué. Les critères retenus sont ceux antérieurement proposés par le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP).

Les tableaux statistiques sont extraits automatiquement du fichier Excel maintenant systématiquement utilisé pour nos rapports de visites.

- Saisine : 5 sources sont identifiées suivant que le problème nous est communiqué par le détenu, par un tiers, ou sur initiative du commissaire du mois.
- Nature du problème traité :
 - ✓ 9 rubriques générales permettent une première analyse globale
 - ✓ En détaillant ces 9 rubriques en un total de 59 sous-rubriques, une analyse plus fine devient possible.



• Analyse genrée : ce fichier tableur nous permet également différents tris, dont celui basé sur le genre de la personne concernée

1 Approche globale

1.1 Ensemble de la prison (détenues et détenus)

Synthèse de la répartition statistique des encodages dans le "Tableau de suivi des situations"			
	Donnée analysée		%
	Total des encodages :	350	,,
	Rapport détenu	141	46%
	Interpellation par détenu	11	4%
SAISINE	Email/Tél. détenu	0	0%
SAISINL	Tiers	23	7%
	CdS	132	43%
	Total des saisines identifiées :	307	100%
	Conditions de détention	66	28%
	Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	15	6%
	Régime et activités	25	11%
RUBRIQUE	Soins de santé	33	14%
ROBRIQUE	Sécurité, ordre et discipline	21	9%
	Incidents	22	9%
	Plan de détention et aménagement de la peine	28	12%
	Personnel	9	4%



Garanties	12	5%
Total des rubriques identifiées :	232	100%

Ce premier tableau permet déjà quelques réflexions :

- Avec 350 rubriques encodées en 2023, on se situe à près de 30 demandes par mois.
- Le nombre croissant d'interventions faites à la demande ou à l'initiative du commissaire du mois (ce point est traité d'une manière plus détaillée au point 1.3)
- Concernant la nature des cas examinés, ici répartis en 9 thèmes généraux, on remarque immédiatement que deux catégories sont beaucoup plus fréquemment sources de problèmes, très loin devant les autres :
 - √ 28 % des cas traités concernent les conditions de détention
 - √ 14 % des cas concernent les soins de santé

1.2 <u>Détenues uniquement</u>

Synthèse de la répartition statistique des encodages dans le "Tableau de suivi des situations"			
	Total des encodages :	64	
SAISINE	Rapport détenu	47	75%
	Interpellation par détenu	1	2%
	Email/Tél. détenu	0	0%



	Tiers	6	10%
	CdS	9	14%
	Total des saisines identifiées :	63	100%
RUBRIQUE	Conditions de détention	6	11%
	Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	9	17%
	Régime et activités	6	11%
	Soins de santé	3	6%
	Sécurité, ordre et discipline	7	13%
	Incidents	10	19%
	Plan de détention et aménagement de la peine	8	15%
	Personnel	2	4%
	Garanties	2	4%
	Total des rubriques identifiées :	53	100%

- Parmi ces 350 cas traités, 64 concernent des détenues et 213 concernent des détenus, les autres cas n'étant pas genrés. Si l'on considère que la prison a une capacité de 274 places pour les hommes et de 27 places pour les femmes, on voit que, proportionnellement, les cas examinés concernent trois fois plus souvent les femmes (2,4 cas par détenue) que les hommes (0,8 cas par détenu).
- Concernant la nature des cas examinés chez les seules détenues, on voit que la rubrique qui apparaît le plus souvent est ici "incidents" (19% des cas). Il s'agit le plus souvent de problèmes relationnels entre détenues ou entre détenue et personnel.
- Il est à remarquer que, le nombre de détenues étant faible, les analyses statistiques sur cet échantillon sont moins fiables.



2 <u>Approche plus fine</u> (ensemble de la prison)

En triant plus finement et en rentrant cette fois dans le détail des 59 sous-catégories, on peut pousser l'analyse un peu plus loin :

• <u>Catégorie "Conditions de détention"</u> (globalement : 28% des cas)

La répartition est la suivante :

	Nbre de cas	Pourcentage
Conditions de détention / Salubrité	16	24%
Conditions de détention / Alimentation	2	3%
Conditions de détention / Vêtements et literie	1	2%
Conditions de détention / Hygiène	8	12%
Conditions de détention / Biens propres	20	30%
Conditions de détention / Argent	9	14%
Conditions de détention / Caisse d'entraide	1	2%
Conditions de détention / Cantine	9	14%
Total :	66	100%

- √ 30 % des aspects examinés sont relatifs aux biens propres. Il s'agit le plus souvent de pertes ou de retards importants des effets personnels lors des transferts. Il s'agit ici d'un problème qui ne peut pas toujours être maîtrisé par la seule prison de Mons.
- ✓ Les problèmes d'insalubrité sont évoqués dans 24 % des cas (mais beaucoup moins que l'année passée). L'âge et l'état général du bâtiment expliquent beaucoup de choses, de même que la prolifération d'insectes.



Catégorie "Soins de santé"

La répartition est la suivante :

	Nbre de cas	Pourcentage
Soins de santé / Infrastructure, équipements	4	12%
Soins de santé / Accès soins généraux	7	21%
Soins de santé / Accès soins spécialisés	18	55%
Soins de santé / Prévention	0	0%
Soins de santé / Adaptés (handicap, assuétude,)	1	3%
Soins de santé / Accès dossier et certificats	0	0%
Soins de santé / Pharmacie, médicaments	3	9%
Soins de santé / Hospitalisation	0	0%
Tota	1: 33	100%

[✓] Il est interpellant de constater que 76 % des cas examinés dans cette rubrique "soins de santé" concernent les <u>difficultés d'accès aux soins</u>, soins spécialisés, surtout, mais aussi aux soins généraux.

<u>Conclusion générale de cette analyse statistique : les thématiques principales des</u> demandes

- 1) Globalement (hommes et femmes), les deux rubriques les plus problématiques restent les soins de santé et les conditions de détention mais leur ordre d'importance a été inversé par rapport à l'année passée. Les problèmes de <u>conditions de détention</u> ont pris la première place.
 - Cette problématique est évoquée dans 28 % des cas.
 - a) Parmi ces cas, il s'agit principalement de problèmes liés aux pertes et retards lors du transfert de biens propres (30 %). Il s'agit des questions préoccupantes et parfois



difficiles à comprendre. Il semblerait logique que les biens d'un détenu le « suivent » d'une prison vers une autre. Toutefois la procédure logistique est visiblement bien plus complexe que cela. Il arrive parfois que les détenus transférés attendent leurs affaires pendant plusieurs semaines, voire quelques mois.

- b) Les préoccupations en lien avec l'insalubrité des lieux restent très présentes également (24% de saisines dans cette catégorie). Les problèmes sont anciens et bien connus : humidité, infestation par punaises, production d'eau chaude en panne... En ce qui concerne la problématique des punaises, il nous semble que le personnel fait de son mieux : les agents signalent la présence des nuisibles dès qu'ils le constatent. Le traitement est en général organisé endéans quelques jours. Toutefois le problème reste structurel et impossible à éradiquer.
 - Les agents de l'annexe psychiatrique nous ont rapporté que la présence de rats a été constatée à quelques reprises dans les cellules de détenus. Le problème aurait été traité, cela donne toutefois une idée de l'état de salubrité des bâtiments.
- 2) Le problème des <u>soins de santé</u> est cité deux fois moins souvent qu'en 2022 : 14 % au lieu de 30 % (au niveau de la prison). C'est d'autant plus remarquable que ces chiffres évoluaient mal depuis plusieurs années.
 - a) Là aussi nous tenons à mettre en lumière le travail du personnel de l'infirmerie qui fait de son mieux pour recevoir les détenus (les locaux « médicaux » sont à l'image du reste de l'infrastructure de la prison) et obtenir des RDV médicaux pour les détenus à l'extérieur, dans les hôpitaux et centres de soins spécialisés.
 - b) La disponibilité des soins dentaires reste problématique. Le passage d'un cabinet ambulant en mode « médecine de guerre » a quelque peu raccourci la liste d'attente pour les soins dentaires qui reste toutefois très longue.
- 3) Chez les détenues, la rubrique "incidents" est devenue la plus problématique (19 % du total). Cela concerne, à parts égales, des difficultés de communication entre détenues ou entre détenues et personnel.
 - a) La surpopulation dans l'aile qui accueille les détenues reste très préoccupante et contribue très certainement à l'ambiance quelque peu conflictuelle.

Comme l'annexe psychiatrique ne peut accueillir que les hommes (et qui est d'ailleurs au maximum de sa capacité au point que certains internés se retrouvent dans les ailes « classiques », les agissements de certaines détenues atteintes de troubles psychiatriques (dont certains se manifestant par de fortes crises) mettent à rude épreuve aussi bien les codétenues que le personnel, sans formation spécifique pour le travail avec les personnes présentant ce profil



Un détenu s'est donné la mort en novembre 2023. Son corps inanimé a été découvert dans sa cellule par les agents.

En 2022 nous déplorions déjà un suicide, d'une détenue cette fois-là.

C'est aussi un indice sérieux que la prison, et surtout les détenus, vont mal.

3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : Grève et service minimum

En 2023 la prison de Mons a vécu 7 jours de grève :

- Le 11 janvier, action nationale à l'initiative des travailleurs de la fonction publique, l'effectif des agents en place étant comparable au jour « normal », le service minimum à la prison de Mons a été assuré.
- Le 8 mars, ce jour-là il y a traditionnellement des actions syndicales dans le cadre de la journée des droits de la femme. Les actions syndicales ont été peu suivies par le personnel de la prison de Mons, les exigences de base de service minimum ont été assurées.
- Le 10 mars, nouvelle grève du secteur public visant à dénoncer le sous-financement et le sous-effectif dans plusieurs secteurs, peu d'impact sur la prison montoise.
- Le 22 mai, mobilisation des syndicats pour dénoncer le dumping social et « attaques au droit de grève » (en lien avec le conflit social chez « Delhaize »), peu suivi par la prison de Mons.
- Les 25 septembre et 26 septembre, l'action de 48 heures dans toutes les prisons de pays pour dénoncer les conditions inhumaines de détention (et aussi de travail), forte mobilisation du personnel durant ces jour-là, les observations réalisés le 26/10/23 selon la check-list dans le tableau page suivante.
- Le 5 octobre, journée de grève nationale en front commun.

L'emploi du terme « service minimum » nous semble peu adapté au contexte montois. De fait, le sous-effectif chronique et l'état d'infrastructures font que le « service minimum » n'est pas assuré, ou à peine assuré en temps normal². Il s'agit d'une problématique ancienne, signalée

-

² Voir aussi les propos repris dans le point 9 tu tableau (page suivante)



depuis des années, pourtant aucune solution structurelle pour pallier à ces carences ne semble se dégager.

Le personnel exprime une forte résignation face à la situation, ils ont le sentiment que les mobilisations, organisées régulièrement depuis des années n'ont aucun effet sur le monde politique qui ne les écoute pas et ne les entend pas. Cela explique en partie le fait que les appels à la mobilisation renouvelés par les syndicats ne mobilisent finalement pas grand monde³.

Une personne employée au sein de la prison nous a expliqué que, dans les faits, les actions syndicales « générales » n'attirent pas grand monde, il y a un petit groupe d'agents actifs qui seront présent pour tenir les stands ou piquets des grèves. Mais, selon ses dires les jours de grève sont, pour de nombreux agents, un prétexte pour avoir un jour de congé complémentaire. Les syndicats « couvrent » des absences les jours des « actions en front commun » ou des « manifestations nationales ».

Il serait par exemple devenu tradition que les syndicats annoncent à l'avance qu'ils « couvriront » le 8 mars, le jour où les actions et manifestations pour les droits de femmes ont lieu. Il n'y a pas d'actions spécifiques prévues à la prison ce jour-là mais une bonne partie des agents seront absents au travail.

Quant aux renforts éventuels mobilisables pour pallier l'absence des agents participants aux mouvements de grève le constat est aussi peu encourageant. On apprend qu'auparavant la protection civile assurait les renforts à la prison pendant les grèves. À la suite d'une réforme des services, c'est la police qui est censée aider les services pénitentiaires à assurer le fonctionnement plus ou moins normal. Nous nous sommes entretenu avec un agent qui nous a expliqué que d'un coté c'est rassurant, les incidents avec les membres de la protection civile non habitués au dispositif pénitentiaire auraient été nombreux, d'un autre côté, la promesse de l'assistance de police est un leurre : il n'arrive pratiquement jamais que ce renfort se matérialise.

Une autre personne employée au sein de la prison le confirme : la police qui l'a contactée en prévision des actions de grève évoque pratiquement à chaque fois le manque des effectifs et/ou le manque de temps pour assurer les renforts à la prison.⁴

³ A l'exception des mouvements de grève en lien direct avec la prison, comme celui du 6 février 2024 en réaction à une série d'agressions violentes dont les agents pénitentiaires ont été victimes

⁴ Nous tenons toutefois à préciser que les agents de police ont bien assuré les renforts à la prison durant le mouvement du 6 février 2024. Peut-être le sentiment de solidarité était plus fort vu l'origine de ce mouvement de grève précisément (l'agression sur les agents).



Nous tenons également à souligner une très grande résignation des détenus, que les commissaires observent les jours de grève. Les détenus nous disent souvent à ces moments-là comprendre le ras-le-bol des agents, dont les conditions de travail sont forcément exécrables vu que l'état des infrastructures et le sous-effectif chronique. Les détenus subissent donc ces jours de grève dans le calme même si cela entraine quelques désagréments et privations supplémentaires (p.ex. au niveau d'accès aux douches ou pour les sorties de préau).

Renseignements recueillis à la prison⁵ le 26 octobre 2023 (deuxième jour de grève).

Remarque générale : la grève semble être suivie uniquement par les agents pénitentiaires. Les autres services que nous avons visités (greffe, infirmerie) ont assuré une présence normale.

- 1. <u>Nombre d'agents effectivement présents</u> : 12. Mais si on décompte les postes dont les agents ne peuvent être mobilisables (accueil, portier, CCS,...) il reste 8 agents réellement disponibles pour un contact avec les détenus. Trop peu pour assurer tâches, mouvements et sécurité selon l'adjudant qui déplore l'absence de renforts.
- 2. <u>Pas de renfort non pénitentiaire</u> (n'aurait pas été demandé)
- 3. Activités: pas d'ateliers ni bibliothèque suite manque de personnel
- 4. Les trois repas ont été distribués les deux jours
- 5. <u>Mouvements internes</u>: pas de préau possible, pas de lessive ni de douche excepté pour les travailleurs, pas de visites possibles excepté pour les avocats, visites médicales assurées et cantines distribuées.
- 6. <u>Mouvements externes</u>: extractions vers tribunal et situations médicales assurées, permissions également.
- 7. <u>Pas d'incidents notables à signaler</u>. L'établissement semble fonctionner « au ralenti ». Tout était calme vu l'absence de mouvement. Nous n'avons pas eu de contact direct avec les détenus mais d'après le témoignage d'un représentant du

_

⁵ Renseignements reçus principalement de l'adjudant présent à la prison ce jour-là.



culte (présent) et de l'un.e ou l'autre agent.e, les détenus semblaient résignés, prenaient leur mal en patience...

8. De manière générale (hors période exceptionnelle de grève) le sous-effectif est chronique et dû en partie à l'absentéisme. Cela impacte la qualité du service ; à la prison de Mons on a pris l'habitude de « faire avec » et ceux qui en sont les victimes directes sont les détenus.

4. Le droit de plainte

L'analyse se limitera cette année à l'aspect quantitatif des données.

• Nombre de plaintes introduites : 42

• Nombre de décisions rendues : 37

Nombre d'abandons ou de retrait de plaintes : 3

Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 19

Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0

• Nombre de médiations ayant abouti / échoué : 0

Nombre d'audiences tenues par la CdP : 5

• Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : 30

 Chiffres à propos des décisions : 9 plaintes ont été trouvées fondées et 7 nonfondés



5. <u>Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année</u> 2023

L'année 2023 n'a pas été radicalement différente pour notre Commission par rapport aux années précédentes. On peut reprendre les aspects suivants :

• Saine collaboration avec le personnel de la prison

L'hostilité de la part des agents est très rare et nos rapports avec le personnel sont souvent cordiaux. Il arrive régulièrement que les surveillants viennent spontanément nous parler de leurs conditions de travail déplorables ou des difficultés avec certaines personnes détenues. Il arrive qu'ils nous suggèrent de voir telle ou telle personne qui leur semble en détresse ou en difficulté.

Nous avons conscience que le système fonctionne principalement grâce à la bonne volonté du personnel, nous préférons ne pas en abuser, notre position au sein de la prison étant toujours assez fragile.

• Formation du personnel

Le personnel fait souvent preuve d'une réelle bonne volonté mais n'est pas toujours apte à gérer des situations difficiles. La fonction n'est pas assez valorisée. On ne peut pourtant les considérer comme de simples « surveillants ».

Il serait bon de repréciser leurs missions (préparation à la réinsertion, responsabilisation, citoyenneté, etc.) <u>et leur donner les moyens de les mettre en</u> œuvre avec formation continue et valorisation de leur travail.

• Implication de l'équipe de direction

Nous pouvons à nouveau apprécier l'engagement de l'équipe de direction qui déploie de réels efforts sur plusieurs fronts. Nous constatons durant nos visites que l'équipe de direction est bien présente sur le terrain, à rencontrer les agents et les détenus dans les ailes de la prison. Malgré la charge de travail considérable, ils savent aussi se rendre disponibles pour rencontrer les membres de la Commission.

⁶ Il faut notamment signaler ici, que le personnel pénitentiaire doit gérer les cas psychiatriques faute de places dans les institutions et dans l'annexe psychiatrique de la prison. Les agents ne sont pas formés ni préparés à s'occuper des personnes soufrant des pathologies psychiatriques et présentant des problématiques comportementales spécifiques.



Vétusté et insalubrité de la prison de Mons

Cela reste la principale source des préoccupations quotidiennes des détenus et du personnel. Outre l'état général du bâtiment, il est regrettable que des installations techniques centrales telles que le chauffage, la cuisine, la télésurveillance ne soient plus opérationnelles à 100%. Insectes et rongeurs rendent inutilement la vie quotidienne encore plus difficile, tant pour les détenus que pour le personnel.

Les décisions structurelles quant à l'avenir de cette prison ne peuvent pas être remises à plus tard infiniment. Une pression sur les décideurs est nécessaire, mais par quels moyens ?

Omniprésence des drogues

L'offre de suivi et des soins aux détenus consommateurs de drogues est largement insuffisante. Cela reste également une très importante source des tensions (fouilles à la suite des largages dans les préaux, échanges et ventes entre les détenus, violences diverses, etc.). Cela hypothèque surtout la bonne réinsertion du détenu lors de sa fin de peine.

La mise en place de suivi médical et psychologique sérieux est nécessaire pour faire face à cette problématique, or depuis des années aucune évolution n'est visible sur ce plan à la prison montoise.



6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024

1) La motivation des membres.

En conclusion du rapport annuel de l'année passée nous constations que plusieurs membres ne participaient plus activement aux visites ni aux réunions pour des raisons diverses.

La situation s'est légèrement améliorée depuis.

L'ensemble des commissions seront renouvelées en 2024. Nous devrons être spécialement attentifs à entretenir le dynamisme actuel de l'équipe.

2) La sensibilisation du grand public.

La dégradation de la situation générale des prisons du Royaume a permis une meilleure visibilité du monde carcéral grâce aux reportages dans les médias suite aux différents mouvements initiés par les syndicats d'agents pénitentiaires.

Le directeur de la prison de Mons qui est également le président des directeurs est spécialement actif pour dénoncer l'inertie du pouvoir politique.

Le projet de la commission d'organiser un événement médiatique en collaboration avec le Barreau de Mons et l'Université ne s'est pas concrétisé en 2023. Nous espérons pouvoir l'organiser en 2024.

3) La santé mentale au sein de la prison.

Nous constatons en filigrane de nos interventions que l'état de santé psychique de la population générale des détenus se détériore.

Cela va requérir de notre part une approche plus fine et une préparation / formation spécifique serait la bienvenue.